



Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

ID : 014-211406996-20250925-CM_2025_5_10-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 25 Septembre 2025 – 18H00

Date de convocation
Le 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de David MULLER, Maire.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 20 - Représentés : 5- Absents : 2

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER ; P. ROBERT ; F. LOUIS ; M. CONTENTIN ; S. OUTIN ; J. CONTENTIN ; P. NOGUET ; P. PERSUY ; JM. KALADJIAN ; S. FALAISE ; C. HELENNE ; E. LANDEAU ; R. FABIOUS ; MA. ROUSSELOT ; A. RENOUF ; R. ANGOT ; D. VAUTIER ; N. LENORMAND ; JM. BERNAUS ; D. SALZET.

ABSENTS REPRESENTES : A. DIDIER a donné pouvoir à F. LOUIS ; E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à P. ROBERT ; JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER ; E. RENAULT a donné pouvoir à S. OUTIN ; LM. TILLIER a donné pouvoir à J. CONTENTIN.

ABSENTS EXCUSES : T. PESCHARD.

ABSENT : A. PERCHEY.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

10 - POLITIQUE GENERALE DE LA VILLE FACE AU MANQUE DE PLACES DE STATIONNEMENT EN CENTRE VILLE

Considérant que le centre-ville de TOUQUES connaît un déficit chronique en matière de places de stationnement, impactant négativement l'activité commerciale et la qualité de vie des habitants, spécialement lors de la période estivale ou à l'occasion de manifestations culturelles organisées en centre-ville, où les parkings publics, qui présentent l'avantage d'être gratuits, sont régulièrement saturés,

Considérant qu'un centre-ville attractif constitue un atout majeur pour la commune, favorisant l'activité économique, le tourisme et le lien social, et que la facilité d'accès et de stationnement en est une condition essentielle,

Considérant que la mise à disposition de parkings publics représente une solution essentielle pour améliorer l'accessibilité du centre-ville, soutenir les commerces de proximité et répondre aux attentes des résidents et visiteurs,

Considérant que la commune est engagée dans des projets de revitalisation urbaine, avec la réhabilitation du quartier des arts et la rénovation du Grenier à sel, dont le succès dépend aussi de la capacité à offrir des solutions de stationnement adaptées aux futurs visiteurs et usagers,

Dans l'objectif de permettre aux visiteurs et à nos administrés de pouvoir stationner facilement en cœur de ville pour accéder aux commerces ou aux diverses manifestations culturelles, il vous sera demandé d'autoriser M. le Maire, ou l'un de ses représentants, à utiliser tout moyen de droit pour acquérir tout foncier localisé en centre-ville qui permettrait de densifier le stationnement.

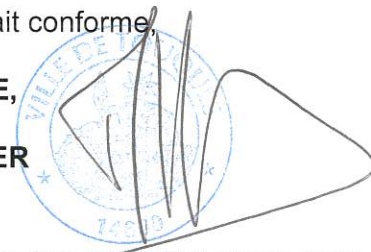
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **CHARGE** M. le Maire, ou l'un de ses représentants, de mener les études et les négociations nécessaires à ces acquisitions, en tenant compte des besoins futurs en matière d'accueil de stationnement.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou l'un de ses représentants, à utiliser tous les moyens de droit nécessaires pour l'acquisition d'un foncier situé à proximité du centre-ville.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

D. MULLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat